



IMMÉDIATEMENT

En cas de projection cutanée

- **Rincer** à l'eau pendant au moins **15 minutes** sans frotter.
- **Ne pas neutraliser**, ni utiliser de produits (détergents, crème...).

En cas de projection oculaire

- **Rincer abondamment** à l'eau courante pendant au moins **5 minutes** en écartant les paupières, tête inclinée vers le bas.
- Les lentilles cornéennes s'éliminent lors du lavage sinon ne pas tenter de les retirer.
- **Ne pas utiliser de collyre** ou solutions oculaires.
- **Consulter un ophtalmologiste en urgence.**

En cas d'inhalation de vapeurs

- **Sortir** du local contaminé, aller à l'air libre.
- **Pour secourir**, porter un appareil respiratoire autonome ou à défaut, un masque complet à cartouche (type ABEK EN 14387).
- **Consulter un médecin en urgence** même en l'absence de symptômes (difficultés respiratoires...).
- **En cas d'inhalation massive**, appeler :
 - SAMU (15 ou 112),
 - Pompiers (18),
 - Par SMS pour les sourds et mal entendants Sur portable (114).

DANS TOUS LES CAS

- Faire une déclaration d'**accident du travail** (certificat médical nécessaire).
- Avertir l'**assistant de prévention** et consigner l'accident dans le **registre santé et sécurité**.
- Notifier l'incident ou l'accident au **conseiller de prévention**.
- Informer **médecin du travail**.

PRÉVENTION

- **Manipuler impérativement** le produit pur et ses dilutions **sous sorbonne**.
- **Porter des lunettes de protection** à coques latérales ou un écran facial, des gants adaptés et une blouse fermée.